

**Le Rectorat de la Martinique** communique l'ouverture du registre d'inscription au CAPPEI par la voie de l'examen, pour la session 2024 :

1) Période d'inscriptions : **OBLIGATOIREMENT SUR L'APPLICATION METIER CYCLADES**  
**du Jeudi 27 juin 2024 au lundi 12 septembre 2024 avant 12h00 (heure de Martinique)**

2) Modalités d'inscription : les candidats s'inscrivent uniquement en utilisant **le lien de l'application CYCLADES** : <https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/>  
**PROFIL : ACADÉMIE DE LA MARTINIQUE AUTRES CERTIFICATIONS**  
**SESSION : G02- JUIN 2024 Local**

**Transmission par mail :**

1°) **Le dossier de confirmation d'inscription et des pièces justificatives :**

**Jusqu'au jeudi 12 septembre 2024 avant 12h00 (heure de Martinique)**

2°) **le dossier de pratique professionnelle au format numérique en PDF :**

**Du jeudi 12 septembre 2024 au vendredi 27 septembre 2024 avant 12h00 (heure de Martinique)**

**uniquement par mail :**

**[cappei@ac-martinique.fr](mailto:cappei@ac-martinique.fr)**

**Public concerné et structure de l'examen :**

➤ **Le CAPPEI**, certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, anciennement *CAPA-SH et le 2CA-SH*, est destiné à attester la qualification des enseignants du premier degré et du second degré et à exercer leurs fonctions dans les écoles, dans les établissements scolaires, dans les établissements et services accueillant les élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation de l'enseignement.

➤ Peuvent se présenter à l'examen conduisant à la délivrance du CAPPEI, les enseignants du premier degré et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée, ainsi que les maîtres contractuels, les maîtres agréés et les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements privés sous contrat.

➤ **Le CAPPEI comporte 3 épreuves consécutives** devant une commission

*dates des épreuves : [de novembre 2024 à décembre 2024](#)*

**Textes réglementaires :**

Références : décret n° 2017-169 du 10-2-2017 modifié ; arrêté du 10-2-2017 modifié ; circulaire du 12-2-2021.

**3) Rappel des modalités d'inscription :**

**a/ Inscription au CAPPEI uniquement par l'application CYCLADES**

**<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/>**

**b/ Transmission par mail du dossier de confirmation d'inscription**, des pièces justificatives (voir en annexes) et du dossier de pratique professionnelle en PDF.

**TRANSMIS POUR DIFFUSION :**

A Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs des écoles publiques et privées,

S/c de Monsieur le DAASEN, Madame l'A-DAASEN, Mesdames et Messieurs les I.E.N.

A Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs de SEGPA et Coordonnateurs d'ULIS,

S/c de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements publics et privés du second degré et de Madame IEN – ASH,

A Mesdames et Messieurs les IEN ET-EG,

A Mesdames et Messieurs les IA IPR,

A Monsieur le Directeur de l'INSPE,

Au Président de l'Université des Antilles.

---

**Contact :**

Direction des Examens et Concours -DEC3 Bureau des Concours

TEL : 0596 52 25 28 Mel : [cappei@ac-martinique.fr](mailto:cappei@ac-martinique.fr)

---